

DOCUMENT A RETOURNER EN MAIRIE

COMMUNE DE BLESMES

02400 BLESMES

Tel : 03.23.83.13.05

REGLEMENT TRANSPORT SCOLAIRE ALLER-RETOUR CHIERRY

NOTE AUX PARENTS DONT LES ENFANTS FREQUENTENT LE REGROUPEMENT BLESMES/CHIERRY

Madame, Monsieur

Les enfants scolarisés en école maternelle sont obligatoirement accompagnés et repris par leurs parents ou par un responsable délégué par eux, à l'arrêt de bus. L'accompagnatrice ne pourra pas assurer leur garde, au-delà des horaires prévus.

En cas de récurrence d'absence des parents à l'arrivée du bus, la commune se réserve le droit de refuser ce service aux familles.

Tout enfant scolarisé en école primaire est autorisé à quitter seul le bus à son arrivée.

Les enfants sont uniquement sous la responsabilité de la commune :

- au cours du trajet bus aller-retour Blesmes Chierry.

Un encadrement assure la sécurité des enfants à ces différentes étapes.

Mme PRELAT Sophie, accompagnatrice, a pour mission de faire respecter le règlement.

En cas d'indiscipline d'un enfant l'accompagnatrice signale les faits aux parents ainsi qu'aux Maires des deux communes.

Si un différend venait à survenir ou si un problème venait à se poser, Monsieur le Maire ou ses adjoints devront en être personnellement informé.

Ce règlement n'a pour but que d'améliorer et de préserver la sécurité des enfants et des adultes (Conducteur et accompagnatrice).

DEPART :

Arrivée de l'enfant sur la place : 8h10

Arrivée du car à Blesmes Place de la Mairie vers 8h15

Nous rappelons qu'il est interdit aux parents de monter dans le bus.

A l'école de Chierry, l'accompagnatrice emmène les enfants :

- de maternelle dans leur classe
- de primaire dans la cour de l'école.

RETOUR :

Entre 16h20 et 16h55, et 11h20 et 11h55 le mercredi, **l'accompagnatrice prend uniquement en charge les enfants utilisant le service de transport scolaire.**

Les enfants doivent rester calmes sous le préau.

Si vous venez rechercher votre enfant à l'école de Chierry, merci d'en informer l'accompagnatrice par avance. Ceux-ci devant rester dans leur classe jusqu'à votre arrivée.

Arrivée Place de la Mairie : 16h40 – 16h55 et 11h40 – 11h55.

CONSIGNES AUX ENFANTS A L'INTERIEUR DU CAR :

Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire

Il est interdit de manger à l'intérieur du car

L'enfant doit rester calme, parler à voix basse pour ne pas déranger le conducteur, rester assis, poser son cartable à ses pieds et respecter l'accompagnatrice.

En vous remerciant par avance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Signature des Parents

**Le Maire,
Francis ANDRE**